PROTESTATION DE PAR MONSEIGNEVR LE Prince de Condé.

Auec l'Aduertissement faict sur ladicte Protestation.

M. D. LXVIII.

PROTESTATION DE PAR MONSEIGNEVR le Prince de Condé.

A Fin qu'aucun ne pretende cause d'ignorance des iustes occasions, pour lesquelles ledict Seigneur Prince s'est accompagné de grand nombre de Seigneurs, Gentils hommes & autres de l'vne & l'autre Religion, pour aller trouuer sa Maiesté, il desire qu'vn chacun entende son intention, & de toute sa compagnie, n'estre autre que pour supplier sadicte Maiesté de vouloir conuoquer & assembler les Estats de ce Royaume, à fin de pouruoir aux foulles & oppres-

ſions de ſon poure peuple, abolir les ſubſides, ſurcharges, nouueaux tributs & exactions, qui luy ont eſté miſes à ſus, & impoſees depuis quelque temps par la malice des Italiens: & remettre toutes choſes en leur premier eſtat & ſplendeur, au ſoulagement de ſes poures ſuiets. Defendant expreſſement ledict Seigneur Prince à tous ceux de ſa compagnie de ne faſcher, trauailler, ne moleſter aucuns, de quelque Religion qu'ils ſoyent, en leurs biens ou perſonnes, ſur peine de la vie: mais viure amiablement, & ſe cõporter doucement les vns auec les autres, ſuiuant les Edicts du Roy.

ADVERTISSEMENT SVR LA PROTESTATION de Monſeigneur le Prince de Condé.

C'Eſt vne choſe bien mal-aiſee, en la meilleure entrepriſe du monde, de pouuoir ſatisfaire à tous, à cauſe des iugemens diuers, & des paſſions du tout contraires à l'inquiſition de verité. Ce que ie voy eſtre aduenu ſur la Proteſtation de Monſeigneur le Prince de Cõdé, qui a voulu declarer à tous le zele qu'il porte au bien public de ce Royaume, accablé d'vne infinité de maux, par les iniuſtices & oppreſſions, impoſts & ſubſides, gabelles & tailles, qui ont eſté miſes ſus & augmentees, au temps que le poure peuple en eſperoit eſtre ſoulagé.

Vn chacun s'en plaind & en gemit: les doleances en ſont ouies, & en public & en particulier: on en demãde les remedes: les cõplaintes & remõſtrãces ont eſté vaines, & ſõt tournees en indignatiõ & menaces. Et pour toute reſpõſe ou raiſon, on n'a iamais peu tirer autre choſe, ſinõ que le plaiſir du Roy eſt tel, auquel il n'eſt licite à vn peuple de cõtredire. On ſait toutefois que le Roy n'a intelligence de ces

choses, mesmes en cest aage, & qu'il ne cognoist l'oppression & misere de son peuple: Que toute audience & iustice est deniee par l'astuce de ceux qui possedent & manient tant le Roy que le Royaume à leur plaisir: Que les Princes & Seigneurs, qui pourroyent donner aduis & remede à tels desordres, sont eslongnez du Conseil, accusez cõme perturbateurs du repos public, & menacez de grieues peines, en sorte qu'ils ne peuuẽt auoir seur acces vers sa Maiesté, sans danger euident de leurs propres vies. Que pourroit faire vn Prince du sang royal en telles destresses, oyãt la clameur publique, voyant les loix anciennes de la patrie violees, les edicts enfrains, le peuple foullé, la Noblesse opprimee, & tout ordre renuersé?

On dira que son deuoir estoit [redacted]monstrer ces choses paisiblement au Conseil du Roy. Ceux qui parlent ainsi, auroyent quelque apparence, s'il ne s'estoit acquitté de ce deuoir par tãt & tant de fois, qu'on n'en pourroit requerir d'auantage. Car tant par lettre que par viue voix, tant en public qu'en priué, il n'a cessé depuis quatre ans de remonstrer, & au Roy, & à la Royne sa mere, & à tout le Conseil, les dangers qu'il voyoit aduenir, auec

vne confusion horrible en ce Royaume, des nouuelles inuentions auancees par quelques esprits fretillans & subtils : par lesquels maintenant vn Edict de pacification estoit escorné & changé, maintenāt nouuelle charge & surcharge imposee au peuple, maintenant la Noblesse recerchee par surprise, maintenant nouuelle calomnie esparse, tant contre luy, que contre les Seigneurs de ce Royaume, qui ont embrassé la Religion reformee, pour les accabler de faux blasmes, & les rendre si odieux, qu'on ne les daignast escouter, ou plustost faire que le peuple s'esleuast contre eux, comme s'ils estoyent ennemis du bien public. Sur ce qu'il a remonstré par tant de fois, on l'a tousiours payé de belles paroles & de flatteries, desquelles on a pensé l'abuser. Et cōbien qu'il ne s'en peust contenter, si aimoit-il mieux endurer & dissimuler, attendant quelque amendement, que de se monstrer plus aspre auant le temps.

Car il ne pensa iamais qu'on en deust venir au poinct, auquel il a esté poussé & contraint par la malice des contredisans. Il a veu qu'au lieu de rien amender ou reformer, tout empiroit, & que pour augmenter le mal, & mettre vne extreme oppressiō sur tout ce poure peu-

ple, on faisoit venir forces estrangeres, pour establir en ce noble Royaume vne pure tyrannie, voire qu'on taschoit d'y introduire sous belle couleur les ennemis coniurez de la Couronne. Et quand il a continué à faire ses remonstrances, il s'est veu en extreme peril de sa vie. Il a esté appellé, puis renuoyé, semond, puis repoussé, flatté, puis brauadé & menacé: bref, pourmené & pelotté, comme si on eust voulu faire vn ieu de luy & de toute la Noblesse en sa personne. Parquoy voyant raison & equité bannie, que droiture & humanité n'auoyent plus de lieu, & qu'on ne faisoit que luy iouer des tours & ruses de Cour, il se retire en sa maison, faisant entendre à toute la Noblesse, tant d'vne que d'autre Religion, le peu d'espoir qu'il auoit de pouuoir obtenir par les moyens ordinaires le soulagement requis & souhaité. Estant ainsi retiré, il eust esté deliberé de se tenir coy & paisible, & eust cõseillé le mesme à tous autres, si le deuoir de Prince Royal & sa conscience ne l'eussent esmeu & sollicité de preuenir le danger tout euident & eminent, non seulement au peuple François, mais aussi au Roy & à sa Couronne. Il s'est souuenu des oppressions, desquelles il auoit ouy de long temps les doleances: des

plaintes

plaintes & gemissemens qu'il auoit tasché de adoucir & appaiser par tous moyẽs qu'il auoit peu, attendant quelque meilleur ordre.

Il s'est proposé deuant les yeux l'accroissement des maux qui sont suruenus, & presque paruenus iusques au comble, ausquels il n'estoit plus possible remedier, qu'en ayant recours aux loix & coustumes anciennes de ce Royaume. Et pource que telles loix estãs mises en auant, on ne s'en faisoit que mocquer, & qu'on n'en tenoit non plus de conte que de vieux haillons, ou vestemens derompus, ou bien il sembloit qu'on fist des contes de Fierabras, il a pensé qu'on ne profiteroit rien d'en requerir l'obseruation tant de fois reiettee & violee, s'il n'y auoit vne instance bien vrgente. A quoy il voyoit la meilleure partie de la Noblesse bien disposee, pour auoir esté traitee indignement, foullee & opprimee en plusieurs lieux, par l'importunité de ceux qui manient tout ce Royaume à leur guise. S'il n'eust eu esgard qu'à sa personne & aux siens, il se pouuoit tenir à son aise, & en plein repos. Car iamais homme ne fut plus cheri ni mieux caressé de ceux qui sont à l'entour du Roy, & du Roy mesme, quand il se taisoit de ce qui attouche au public: mais incontinent qu'il

commençoit à toucher ceſt vlcere, la bonne chere ſe changeoit en meſcontentement & deſdain. Ce n'eſt point donc vne cauſe particuliere qui l'ait eſmeu, ou iniure qu'il ait receuë pour ſon regard. Car toutes les indignitez qu'il a receuës, ont touſiours eſté pour la cauſe commune, receuant au reſte tout l'honneur & la faueur qu'il eſtoit poſſible. Voyant donc le Roy en ce ieune aage ſaiſi, & enuirõné de ceux qui luy mettent de ſi mauuaiſes impreſſions au cœur, qu'ils le font inceſſamment desfier des ſiens propres, & l'animent cõtre ſes ſuiets,& au lieu de l'inſtruire à douceur & benignité,l'incitent à cruautez & violences, corrompans du tout le bon naturel que Dieu a mis en luy: n'a-il point deu eſtre eſmeu de compaſſion,pour empeſcher autant comme il luy eſt poſſible, la perdition d'vne ſi floriſſante ieuneſſe, & de tout l'Eſtat de ce Royaume?N'eſt-il point tenu, comme Prince du ſang royal, ayant obligation naturelle, & ſerment à la Couronne,qu'il voit aller en decadence, s'oppoſer à la tyrannie & violence exercee par ceux qui ne demandent que leur profit au dommage du Roy ? qui le repaiſſent de menſonges & flatteries, qui le nourriſſent en toutes voluptez deſordonnees & infames,

pour luy oster le sens & l'affection d'entendre à ses affaires, & à son Estat? Et toute la Noblesse n'a-elle point vne semblable obligatiõ & serment special & solennel de conseruer le bien public, l'Estat du Royaume, & la Couronne, destournant tout ce qui y peut nuire, & procurant tout ce qui la peut dresser, & auancer? Pour ce faire ils requierent tous, que les Estats soyent tenus, à fin que les loix du pays soyent remises en vsage, les oppressions ostees, & la liberté restituee. Et d'autant que pour empescher ceste liberté, les forces estrãgeres ont esté amenees au Royaume, en preparant encores d'autres plus grandes & voisines, comme il est assez notoire, ils ont estimé ne leur estre seur de faire instance sur leur requeste, s'ils n'estoyent aussi de leur part munis de quelque defense, de laquelle ils n'ont eu intention de nuire ou offenser, mais se conseruer seulement de la violence, dont ils ont esté expressement menassez, apres la belle resolution prise en ce dernier voyage de Picardie.

Et quant à ceux qui ne se contentent de ce que mondict Seigneur le Prince ne fait aucune mention de la Religion reformee, pour laquelle il leur semble plus loisible de predre

la defenſe de tout l'Eſtat du Royaume; ie les prie vouloir conſiderer que le peuple de ſoy-meſme a eſté de ſi bon accord, rendant obeiſſance au Roy, de quelque Religion que ce fuſt, qu'on auoit occaſion de ſe contenter. Que ceſte vnion a bien deſpleu à ceux qui ne demandent qu'à peſcher en eau trouble, & que pour entretenir leurs ambitions & grandeurs, ils n'ont cerché que les moyens d'entretenir les diuiſions & factions à la façon d'Italie. Pourtant ils ont touſiours ſuſcité des tiſons infernaux en pluſieurs villes, pour y allumer le feu de diſcorde. Ils ont empeſché les punitions des homicides, ſeditieux & mutins, des violés & oppreſſeurs, pour rédre les pires les plus forts, & affoiblir la meilleure partie, & par ce moyen balancer & tenir en bride, & à leur commandement, ceux que bon leur ſembloit. Ils ont enuoyé des trompettes de ſedition, des caphards ſanguinaires, qui enflammaſſent le peuple à meurtre & effuſion de ſang. Et neantmoins le peuple, pour la plus part, s'eſt contenu, chacun cognoiſſant aſſez qu'il ne pouuoit ruiner la maiſon de ſon prochain, ſans mettre la ſienne par terre, ni oſter la vie à autruy, ſans mettre la ſienne en danger. Ces ruſes tendantes à l'entiere ſubuerſion

du poure peuple, ont esté assez manifestes. Estans donques suffisammét cognues à mondict Seigneur le Prince, & à toute la Noblesse, ils ont deu embrasser la defense entiere de tout le peuple, sans aucune acception de personnes, ou de Religion, & auoir leur regard à l'estat public, duquel depend ou l'establissement ou la subuersion du Royaume. Car là où il est question de soulager les vns & les autres des tributs & exactions imposees, il faut mettre à part toute difference. Si doiuent estre aduertis tous ceux qui ont affection à Dieu, au Roy, à leur patrie, à l'obseruation des loix anciennes, à la liberté Françoise, qui est opprimee, s'ils desirent quelque allegemét & meilleur estat, ne s'amuser à ceux qui imaginent tels scrupules, pour obscurcir la vraye, la claire & iuste defense que mondict Seigneur le Prince & la Noblesse ont prins en main, mais se ioindre à la cause, s'ils ne veulét eux-mesmes estre coulpables de l'oppression machinee sur ce poure peuple & sur sa posterité.

Sonnet au peuple François.

Poure peuple François, voy la traiſtreuſe amorce,
Et les mortels appaſts ſous le haim ſe cacher,
que dans ton noble corps on taſchoit de ficher:
Voy les meſchans complots meſlez auec la force.
Deſſeille ores tes yeux, & repouſſer t'efforce
Ceux, qui par le moyen de toy-meſme arracher
Te veulent ta vigueur, ta vie, & empeſcher
Le Roy en tout exces, pour luy donner entorce.
Et toy d'autre coſté ce grand Prince du ſang,
qui marche pour ſon Roy, pour luy garder ſon rang,
A toy ta liberté antique, où il t'appelle,
Ioin-toy à la Nobleſſe: & à la fin ton Roy
Cognoiſtra (quoy que tard) ceſte immuable foy,
qui du gentil François tend la gloire immortelle.